Cette autorisation, mentionnée sur l'ordre de convocation, donnera droit au transport du cheval par bon de chemin de fer, c'est-à-dire gratuitement.

LE PAIN DE TROUPE ET LES PAUVRES. — Le général Houry, commandant à Cherbourg la 1re brigade d'infanterie coloniale, ayant, en visitant les quartiers de la brigade, remarqué dans les tonneaux à eaux grasses des morceaux de pain assez volumineux et des pains presque entiers, vient, nous écrit notre correspondant, d'inviter les chefs de corps à donner des instructions pour faire cesser un pareil gaspillage, pour faire recueillir dans des récipients propres les morceaux de pain mangeables que les militaires abandonnent et à faire distribuer chaque jour ces morceaux de pain aux pauvres.

MM. les chefs de corps, dit notamment la note du général Houry, recommanderont aux commandants de compagnie de faire comprendre aux soldats placés sous leurs ordres que, s'ils ont le bonheur d'avoir trop de pain, il y a en ville bien des malheureux qui n'en ont pas assez, et que leur devoir de bon citoyen est de conserver en bon état pour les pauvres le pain dont ils n'ont pas besoin pour eux-mêmes.

MARINE

UN NOUVEAU TYPE DE CROISEUR. — Certaines publications spéciales anglaises attachent un intérêt tout particulier à un croiseur d'un nouveau type que le gouvernement russe fait construire à Danzig.

Ce croiseur, qui porte le nom de *Novik* et est déjà en achèvement à flot, a un déplacement de 3,000 tonnes, avec une longueur de 105 m. 75 et une largeur de 12 m. 20; il est muni de trois hélices actionnées par des machines d'une puissance totale de 17,000 chevaux et il porte six canons de 152 millimètres à tir rapide, des canons de moindre calibre également à tir rapide, des mitrailleuses et deux tubes lance-torpilles.

La qualité principale de ce petit bâtiment est la vitesse; il peut filer vingt-cinq nœuds et son approvisionnement de charbon lui permet de tenir cette vitesse pendant douze heures consécutives. Ce bâtiment remplira certainement le rôle d'un excellent éclaireur d'escadre et il rappelle le type de nos croiseurs estafettes dont nous avons prévu la construction il y a deux ou trois ans, mais qui n'ont jamais été mis en chantier. Toutefois, le nouveau croiseur russe a un avantage sur les nouveaux croiseurs estafettes français qui n'avaient aucune protection; il est muni d'un pont cuirassé de cinquante millimètres d'épaisseur qui abrite les organes vitaux du navire.

Cette disposition lui donne une supériorité marquée sur les autres bâtiments rapides mais non protégés et, par suite, on le regarde en Angleterre comme l'adversaire désigné des destroyers de la marine britannique. « Sa vitesse, dit une revue anglaise, fait de ce navire un formidable adversaire pour nos destroyers dont le rayon d'action est limité, qui manquent de protection et qui probablement perdent de leur vitesse par grosse mer en raison de leur légèreté. »

Le nouveau croiseur coûte quatre fois le prix d'un destroyer, mais son effet utile peut être proportionné à son prix et, dit la revue « les résultats du nouveau destructeur russe sont attendus avec le plus grand intérêt ».

Ajoutons que le *Novik* n'est pas le seul spécimen du type : un autre croiseur, le *Boyarisi*, est également en achèvement à flot à Copenhague et un troisième, qui n'a pas encore reçu de nom, est en chantier à Saint-Pétersbourg.

NOUVELLES DU JOUR

Le ministre de la marine a présidé hier après-midi au Palais d'été, à Lyon, un banquet de 500 couverts, organisé par la Société de secours mutuels de la ville de Lyon, dite l' « Union lyonnaise ».

Mme de Lanessan assistait à ce banquet, auquel avaient été conviés le préfet du Rhône et M. Robin, adjoint au maire de Lyon.

Au dessert, après des discours de M. Huot, président de la société, Maréchal, vice-président et Alapetite, préfet du Rhône, M. de Lanessan a pris la parole. Il a félicité les membres de l' « Union lyonnaise » des progrès considérables qu'ils ont fait faire à l'idée mutualiste, et il a indiqué combien cette idée s'était développée sous la République, grâce aux libertés qu'elle a données aux citoyens et aux sociétés.

Une fête patriotique a eu lieu hier à Longwy, à l'extrême frontière, pour la remise du drapeau aux membres de la 996e section de la société des Vétérans des armées de terre et de mer.

A cette fête, présidée par le député de l'arrondissement de Briey, M. Lebrun, la croix de la Légion d'honneur a été remise solennellement au nom de la grande chancellerie, à un jeune ingénieur, M. Edmond Mathieu qui s'est distingué à Pékin, au début des émeutes, en défendant le palais de la légation française.

Les vieux parents de M. Mathieu assistaient à la cérémonie, ainsi que M. Chamot, ami particulier du jeune ingénieur, et propriétaire de l'hôtel Européen, à Pékin.

M. et Mme Chamot sont eux-mêmes, l'un et l'autre, chevaliers de la Légion d'honneur.

Le troisième banquet commémoratif de la fondation de la Ligue française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen, a eu lieu hier, à midi, au restaurant du Lac-Saint-Fargeau.

Plus de deux cents convives, parmi lesquels plusieurs dames, ont pris part à ce banquet, qui était présidé par M. Trarieux, sénateur.

A la table d'honneur avaient pris place, à côté du président, MM. Paul Meyer, le colonel Cordier, Jean Appleton et plusieurs délégués des sections départementales.

Au dessert, M. Trarieux, après avoir porté son toast au président de la République, rappelle qu'au début de sa quatrième année d'existence, la Ligue des droits de l'homme compte plus de 21,000 membres.

Son exemple vient d'être suivi récemment dans un pays voisin, en Belgique, où une société s'est fondée sous le nom de Société belge pour la défense des droits de l'homme et du citoyen.

M. Trarieux entrevoit un avenir où, en se propageant ainsi en France et hors de France, les Droits de l'homme pourront créer entre les peuples un état de paix universelle et de justice.

Plusieurs orateurs ont pris ensuite la parole.

Le bureau du duc d'Orléans nous communique la note suivante :

Certains journaux parlent d'un différend qui se serait élevé ces jours-ci entre Mgr le duc d'Orléans et M. Buffet, au sujet d'une lettre que le prince aurait eu l'intention d'écrire à S. M. le roi Edouard VII.

Il y a là une erreur de fait.

Mgr le duc d'Orléans n'a pas, en ce moment, de motif pour écrire à S. M. le roi Edouard, et la correspondance, qui a heureusement mis fin à un incident mal interprété et mal connu, a été échangée entre Mgr le duc d'Orléans et S. M. la reine Victoria peu de jours avant sa mort, c'est-à-dire à la fin de l'année 1900.

LES GRÈVES

On nous télégraphie d'Ajaccio :

La grève des pêcheurs de l'étang de Bigulia, qui durait depuis huit mois, a pris fin aujourd'hui par l'arbitrage du commandant de la marine en Corse, délégué par le ministre de la marine.

La sentence arbitrale donne en grande partie satisfaction aux pêcheurs, qui recevront une augmentation de salaires et auront une amélioration dans les conditions du travail.

Les délégués du syndicat des pêcheurs, les fermiers et propriétaires de l'étang, après des négociations qui ont duré trois jours, se sont mis d'accord sur les points qui les divisaient.

Le travail a repris.

AU JOUR LE JOUR

Une maladrerie

Une maladrerie, autrement dit un hospice pour lépreux. — Un hospice pour lépreux? — Mais oui. — Je croyais cette maladie éteinte, anéantie. — Illusion de l'homme qui s'imagine avoir puissance sur le bien et sur le mal. La lèpre a toujours été. Elle sera toujours. Si dans votre esprit elle est associée à la fin du moyen âge, c'est que les croisades lui servirent de véhicule. De là ce tableau que les hommes de quelque lecture ont devant les yeux : la cabane isolée dont le promeneur s'écarte, les cliquettes qui avertissent de s'éloigner, le masque qui cache les plaies, le malheureux errant, inspirateur à la fois d'horreur et de pitié, nonobstant les terribles édits qui le condamnent à être brûlé vif, pour avoir forcé sa prison et sa solitude.

Mais dans le Pentateuque, Moïse prononce : « Si quelqu'un de vous est atteint de la lèpre, qu'il soit chassé hors de la tente ! » Mais bien avant Moïse, des sculptures égyptiennes, contemporaines des premiers pharaons, reproduisent des mutilations lépreuses. De nos jours, l'horreur du lépreux est entretenue par le touchant récit de Xavier de Maistre. Ce récit n'éveille pas, il est vrai, de crainte imaginaire, comme ne manquerait pas de faire, par exemple, un cas de rage. Nous le lisons comme on lit quelque chose du passé qui ne saurait franchir le fossé du présent.

On se trompe, puisque cinq cents lépreux persistent en France. — On les a comptés? — On les a comptés. — Et qui les a comptés? — Un homme qui a fait de la lèpre son affaire personnelle, sa partie, un homme de qui la singularité n'est pas inconnue des lecteurs du *Temps* : dom Sauton, bénédictin de Ligugé, ce monastère où M. Huysmans a pris sa retraite. Dix années durant, il a couru le monde en quête de lépreux. Médecin, il les a étudiés. Missionnaire de charité, il les a soignés. Il les étudie encore. En tenue civile, il passe, quand il est à Paris, sa journée dans les hôpitaux, l'hôpital Saint-Louis, notamment, où les lépreux sont admis de préférence. C'est lui qui a eu l'idée d'édifier une léproserie et qui a trouvé l'argent pour la construire. Comme, en cette entreprise, il a le préjugé contre lui, l'histoire est instructive. Vous allez voir, c'est compliqué.

Notons d'abord qu'en France, depuis Louis XIV qui supprima les derniers assujettissements, le lépreux est libre. Tous les médecins du monde dénonceraient-ils son mal, il n'y a pas de loi qui l'empêche d'aller et venir. En Prusse, au contraire, on vous le coffre au nom de la santé publique, depuis qu'aux environs de Memel, sur la Baltique, on a découvert des cas. Au congrès médical de Berlin en 1897 on batailla fort sur ce sujet entre savants allemands et savants français. Ceux-ci soutenaient que la lèpre en Europe est tombée à une telle bénignité qu'elle n'est plus contagieuse. Supposé que théoriquement elle le soit — assertion contestée par le parti des non-contagionistes — elle ne rencontre plus de terrain favorable à sa propagation. Témoin l'hôpital Saint-Louis où les lépreux, mêlés à d'autres malades, n'en ont jamais contaminé aucun.

Et cependant, tels d'entre eux rapportent leur mal des colonies. Ils l'ont reçu. Ils ne peuvent le donner. Pourquoi? Mystère. Depuis vingt-cinq ans, le docteur Hansen, de Norvège, a trouvé le bacille de la lèpre. Mais faute de savoir le cultiver, cette découverte ne menant à aucune expérience, reste stérile. Pourquoi, dans les colonies, la *réceptivité* du bacille s'opère-t-elle chez des religieuses qui en sont mortes et pourquoi le bénédictin Sauton est-il resté indemne? Mystère encore : Voilà qui rabaisserait la superbe des vrais savants, si le savoir ne rendait modeste.

Il y a plus déroutant encore : Êtes-vous sûr que cet homme que vous dites lépreux a la lèpre? Difficile de la diagnostiquer! — Mais au moyen âge... — Au moyen âge on n'y entendait encore moins. Au dire du père Sauton, il n'est pas certain — sauf la crudescence amenée par les Croisades — qu'il y eût alors plus de lépreux qu'aujourd'hui, en dépit des maladreries établies aux portes de toutes les villes et villages. C'est que sous ce même mot horrifique on confondait toutes les maladies vénériennes, toutes les dermatoses causées par la saleté — et la nomenclature en est longue.

Ici objecterai-je au père Sauton, que, sans le soupçonner autrement, je me méfie? Il est démodé de réhabiliter le moyen âge parce que les encyclopédistes l'ont dénigré, comme aussi de ravaler la Révolution parce qu'elle a été longtemps un dogmatique credo. Toutefois, cette citation-ci atteste l'aventure des diagnostics de ce temps-là. Lisez :

Premièrement nous avons trouvé la couleur de son visage couperosée, blafarde et bleue de saphirs. Aussi avons-tiré et arraché de ses cheveux et du poil de sa barbe et de ses sourcils et avons vu qu'à la racine du poil étaient attachées quelques petites portions de chair. Les sourcils et derrière les oreilles, avons trouvé de petits tubercules glanduleux, le front ridé, son regard fixe et immobile, ses yeux rouges, étincelants, les narines larges par dehors et étroites par dedans, quasi louches avec petites ulcères croûteuses. La langue enflée et noire et au-dessus et au-dessous avons trouvé trois petits grains, comme on voit aux pourceaux ladres, les gencives corrodées et les dents décharnées et son haleine fort puante, ayant la voix enrouée, parlant du nez. Aussi l'avons-nous vu muet et avons trouvé tout son corps crespy et inégal comme celui d'une oye maigre plumée, et en certains lieux plusieurs dartres. Davantage l'avons picqué assez profondément d'une aiguille au tendon du talon sans l'avoir à peine senty. Par ces signes tant univoques qu'équivoques, disons que ledit X... est ladre conformé. Par quoy sera bien qu'il soit séparé de la compagnie des sains, d'autant que ce mal est contagieux.

Encore aujourd'hui peu de médecins sont à même de distinguer la lèpre des autres affections de la peau. Et s'ils ne s'y trompent point, loin de clamer leur clairvoyance, ils s'en cachent.

En province, ils se gardent bien de signaler un lépreux dans leur canton. Ce serait alarmer la population, éloigner l'étranger, le voyageur. Dans les Alpes-Maritimes, où il y en a quelques-uns, vous avez le choix entre vous taire et vous faire lapider. Quant à la famille, il est bon pour son repos que ce nom, qui éveille d'effrayantes images, ne soit point prononcé. Le malade lui-même ne l'entendra point. Le plus souvent il est lépreux sans le savoir.

A Paris, quand un médecin d'hôpital voit lui arriver un lépreux, il le garde. Il le garde pour lui. C'est un cas rare. Il le garde aussi longtemps qu'il le peut afin de suivre les phases du mal, qui sont lentes. Et tous reculent devant ces sept lettres qui font frémir. Tous, se représentant le préjugé populaire, le lourd dépôt de répulsion amassé chez les lettrés comme chez les illettrés, chez les raffinés comme chez les simples, par l'histoire, la légende, tremblent de l'ébranler de nouveau.

C'est ainsi que nous ignorons la ténacité de la lèpre. Aucune contrée n'en est sauve. Elle est universelle. Toutes les races y payent tribut : les Polynésiens surtout, les Birmans, les Chinois. Quelques-unes essayent de s'en préserver par des moyens aussi féroces que ceux que nous employions il y a quatre cents ans. En Chine, on enterré les lépreux vivants; aux îles Hawaï, on les relègue; aux États-Unis d'Amérique, on les mure jusqu'à la mort; en France, le père Sauton propose seulement qu'ils viennent d'eux-mêmes se faire traiter dans le sanatorium projeté.

Le terrain est acheté déjà. C'est à une lieue de Neufchâteau, dans les Vosges, une propriété distante de quinze cents mètres de toute habitation. Mais le père Sauton comptait sans la vigueur du préjugé, sans le maléfice du mot. Il a eu beau intituler sanatorium son hospice, c'est bel et bien la léproserie d'autrefois qui se dresse de toute la profondeur du passé devant l'imagination des habitants. Ils voient les eaux souillées, le sol infecté, des êtres vivants mais déjà putréfiés empester l'air. Les journaux soufflent sur ces terreurs et les activent. Ils sonnent les députés de « marcher ». Et les députés « marchent ». Mais le comité consultatif d'hygiène publique de France assure que le sanatorium n'endommagera la santé de personne aux alentours. N'importe! Le maire réplique par un arrêté d'interdit. Arrêté que le père Sauton prie le Conseil d'Etat d'annuler. En définitive, c'est à l'Académie de médecine de trancher la question.

J'ai sous les yeux le rapport du docteur Ernest Besnier, que l'académie discutera demain mardi. Il abonde en « si » et en « mais ». Il est plein de : « Il est probable que ». Il est riche en restrictions et en réserves. L'auteur a le sentiment de contradictions inévitables. Autoriser le père Sauton à installer son hospice, n'est-ce pas reconnaître que la lèpre ne saurait se gagner? Et cependant, si ce mal, qu'on connaît si obscurément, se donnait le caprice de devenir épidémique, quel coup pour l'académie! Le docteur Besnier se pare préventivement en proposant le sanatorium dans un coin de France où la lèpre est indigène : Bretagne, Jura, Alpes-Maritimes. En cas de malheur, cette lèpre endémique serait rendue responsable au moins de moitié.

Autre « mais ». La loi ne donne pas à l'autorité le droit d'entrer dans un hospice privé et d'y regarder comment les choses se passent. Exemple : naguère à Montpellier, une dame charitable et catholique imagine de réunir des tuberculeux gravement atteints afin de les préparer à mourir religieusement. Cette agglomération de phtisiques étant funeste à beaucoup d'entre eux, les voisins s'émeuvent, se plaignent. Quand l'autorité se présente, on lui ferme la porte au nez.

Sans doute, le père Sauton se soumet d'avance à la surveillance, même il la demande. Mais ce n'est que gracieuseté de sa part. Après lui, son successeur pourrait s'y refuser. Voilà pourquoi le docteur Besnier met à l'approbation de l'académie la condition d'un texte de loi.

Que ces lenteurs, ces résistances plus ou moins directes irritent le père Sauton, n'est-ce point la preuve qu'il est homme d'action et de foi? Il a beau jeu à remontrer au docteur Besnier que l'académie n'a que faire de s'attendrir sur le dommage matériel et moral porté à la région des Vosges et d'indiquer aux Chambres des défauts de cuirasse dans l'armement de l'autorité. Ses raisons ne doivent-elles pas se rapporter à la science, son seul domaine et son seul objet?

Or les savants en léprose que le docteur Besnier a interrogés en une sorte de référendum répondent en antienne : « Il n'y a pas de danger à votre sanatorium ». « Pas de concession à l'erreur, au préjugé! » s'écrie le père Sauton. Ces intransigeances sont impossible aux corps constitués. Qu'est la lèpre en rapport des ravages de la tuberculose? Une plaisanterie. Et, cependant, qu'un sanatorium de tuberculeux se campe sur un coteau ensoleillé, on passe à côté sans terreur. C'est que les plaies produites par la lèpre sont visibles, tandis que celles du poumon, ah! si on pouvait les voir, quel changement dans la hiérarchie des répulsions! Je crains que le père Sauton ne la change pas de si tôt. — *Édouard Conte.*

M. Waldeck-Rousseau au Havre

Nous avons dit, hier, que M. et Mme Waldeck-Rousseau avaient quitté Rouen pour descendre la Seine jusqu'au Havre à bord du yacht *René*. Le yacht est entré dans le port à six heures hier soir. Voici sur la fin de ce voyage, et sur un incident, d'ailleurs sans importance, qui s'est produit lors du débarquement, les renseignements que nous recevons de notre correspondant :

Le *René*, en passant devant le sémaphore, a été salué par le pavillon national, salut auquel il a répondu, puis filant rapidement jusqu'au fond de l'avant-port il est allé accoster en face du débarcadère des steamers transatlantiques.

Le président du conseil, à qui l'air de la mer avait été salutaire, avait une figure respirant la santé, sous sa casquette de yachtman. Sur la dunette, à l'arrière du bateau, était encore dressée, sous une tente, la table qui avait servi au déjeuner et au lunch pendant la traversée. M. Waldeck-Rousseau paraissait joyeux et bien reposé. Tout le monde à bord était satisfait de cette excursion en Seine et en mer.

Quelques instants après, le président du conseil et sa suite sont descendus dans les embarcations du bord, qui les ont conduits près du pont du sas, où ils ont mis pied à terre. MM. Nicolle, commissaire spécial, et Italiani, commissaire adjoint, se trouvaient sur le quai ainsi que quelques curieux.

Quelques cris de : « Vive Waldeck-Rousseau! » ont retenti.

Le président du conseil ainsi que Mme Waldeck-Rousseau sont aussitôt montés dans une automobile avec M. Dufayel, qui conduisait. Les autres invités sont montés dans des landaus et tout aussitôt le cortège s'est mis en route pour la villa Maritime, de M. Dufayel, située 66, boulevard Maritime.

Tout à coup, alors que l'automobile dans laquelle avait pris place M. Waldeck-Rousseau quittait le pont du sas de la citadelle pour se diriger sur le quai Lamandé, un individu lança une tomate sur l'automobile, dans la direction de M. Waldeck-Rousseau.

Le président du conseil et les personnes qui l'accompagnaient n'ont pas été atteintes par le projectile, qui est venu s'écraser sur les glaces de l'automobile; quelques éclaboussures ont atteint Mme Waldeck-Rousseau.

Les agents Guillout et Gloux se sont alors précipités sur l'individu, qui s'est laissé arrêter et conduire au poste du Général-Faidherbe sans aucune résistance.

Pendant ce temps, le président du conseil, que cet incident n'avait nullement ému, continuait sa route vers la villa Maritime, où un dîner était servi.

L'individu arrêté est un nommé Ernest Parfait, âgé de vingt ans, originaire de Dieppe, habitant le Havre depuis trois ans, garçon boulanger, employé en dernier lieu chez M. Degenetais, boulanger, rue Gambetta, à Sanvic, et d'où il est sorti depuis bientôt deux mois, et actuellement sans emploi.

Fouillé, il a été trouvé porteur de plusieurs brochures nationalistes, notamment les unes où figurent les discours contre le gouvernement prononcés à la Chambre lors de la discussion de l'amnistie; d'autres ornées des portraits de MM. Drumont, Déroulède et Jules Guérin, puis la *Libre Parole* et l'*Intransigeant* en date d'hier, des brochures manuscrites protestant contre les actes du gouvernement actuel. Aucune arme n'a été trouvée sur lui.

Il a dit aux agents : « Vous serez décorés pour m'avoir arrêté. Vous pouvez me couper le cou, ça m'est égal. Les objets que j'ai jetés sur M. Waldeck-Rousseau vous démontrent bien que je n'avais pas l'intention de le tuer. Je voulais lui témoigner tout mon mépris pour son gouvernement. C'est un gouvernement de misère. Je suis sans travail depuis deux mois et n'ai été poussé ni conseillé par personne. »

Parfait n'a pas d'antécédents judiciaires. Il a été conduit ce matin, à dix heures, au parquet. Parfait s'est informé si M. Waldeck-Rousseau avait été atteint par la tomate qu'il avait jetée. « Je ne voulais pas, a-t-il dit, lui faire de mal. Je n'avais parlé à personne de ce que je voulais faire, car mes camarades m'en auraient empêché. Déjà l'année dernière, lorsque le président du conseil était venu au Havre, j'avais l'intention de commettre l'acte que j'ai accompli hier, mais l'occasion ne s'est pas présentée. »

Parfait se défend de faire partie du comité de la Jeunesse royaliste : « Je suis, a-t-il dit, républicain, mais républicain de la nuance de Déroulède et de Rochefort et je réprouve tous les actes du gouvernement. »

Parfait paraît être un nerveux excité par certaines lectures.

Il est orphelin et a déclaré que, s'il avait eu encore son père, il n'aurait pas commis son action d'hier.

L'accusé habitait en dernier lieu un appartement garni, 19, rue Maraine, qu'il a quitté samedi dernier, de sorte qu'il était sans domicile.

Ce matin, le président du conseil, Mme Waldeck-Rousseau ainsi que leurs invités, se sont embarqués à bord du yacht *René*, qui est sorti du port pour aller faire une promenade en mer.

M. Jean Dupuy à Montauban

M. Jean Dupuy, ministre de l'agriculture, s'est rendu hier à Montauban pour présider la distribution des récompenses du concours régional agricole.

Avant la cérémonie, le ministre a reçu les autorités.

Le général Altmayer, commandant la division de Montauban, dit que le paysan et le soldat sont unis par le culte et l'amour de la patrie; il ajoute qu'il s'efforce de faire de bons soldats, de façon à travailler pour le bien de la patrie, et s'attache à rendre à la société des hommes meilleurs après leur passage dans l'armée.

Le ministre répond qu'il sait que la patrie peut compter sur son armée, car, malgré quelques incidents superficiels, la discipline reste intacte.

M. Caperan, maire de Montauban, rappelle que le conseil municipal fut le premier à envoyer ses félicitations au cabinet. Il espère que le ministère continuera son œuvre, et qu'avant longtemps la République sera définitivement incontestée.

L'évêque dit qu'il regrette de ne pouvoir présenter le clergé, à cause de la fête religieuse. Il salue le représentant de la République. Suivant les instructions pontificales, le clergé accepte le gouvernement établi et prie Dieu pour la fin des discordes et pour que tous travaillent en commun à la prospérité de la France.

Le ministre répond :

Monseigneur, j'accueille vos paroles avec une satisfaction sans mélange. C'est le langage d'un bon prêtre. Comme vous, nous voulons la concorde et le clergé peut nous aider à l'obtenir en prêchant d'exemple.

Le doyen de la Faculté protestante assure le ministre de l'attachement profond des protestants à la République.

Au cours des réceptions le ministre a remis la rosette d'officier de l'instruction publique à M. Cardepic, adjoint au maire et la croix du Mérite agricole à MM. Couloujou et Lanoque, conseillers municipaux.

M. Jean Dupuy s'est rendu ensuite au théâtre où devait avoir lieu la distribution des récompenses du concours régional agricole. Il a félicité les cultivateurs et les éleveurs de Tarn-et-Garonne des remarquables résultats obtenus par eux.

Le concours de Montauban, a-t-il dit en terminant, sera pour tous ceux qui y auront participé un puissant réconfort. A la vérité, une crise redoutable a pesé et pèse encore sur notre agriculture. Mais il ne serait pas vrai de dire que cette crise ait exercé des effets assez désastreux pour assombrir l'avenir et nous décourager. Je pense, au contraire, et ce que nous avons vu aujourd'hui me confirme dans ces vues, que nos vaillantes populations rurales triompheront rapidement de ce malaise.

Nous devons nous pénétrer de cette vérité que, depuis vingt ans, l'industrie agricole s'est transformée, et que chez nous elle a eu à lutter contre de nombreux obstacles nés à l'intérieur ou venus de l'étranger.

Convenons aussi que, si nous avons multiplié nos efforts pour développer notre production, nous avons un peu oublié qu'il ne suffit pas de produire, qu'il faut vendre et vendre à des prix rémunérateurs. A notre époque, il convient de grouper tous nos moyens d'action par l'association, car c'est par le concert des bonnes volontés et des intérêts que nous aboutirons à écouler nos produits.

Ayons confiance, messieurs, l'agriculture française protégée par les pouvoirs publics, aidée par tous les gouvernements républicains, qui ont le devoir de l'encourager, sortira de la crise qu'elle traverse, mieux trempée pour l'avenir et régénérée par l'association.

Le soir, un banquet de 150 couverts a eu lieu à la mairie, présidé par M. Caperan, maire, entouré des fonctionnaires du département, des commissaires du concours, des sénateurs et des députés.

Au dessert, le préfet a porté la santé de l'homme probe et honnête qui préside aux destinées de la République. (Applaudissements.)

M. Caperan, maire, a exposé les revendications du Sud-Ouest dans les questions des travaux publics.

M. Rolland, sénateur, a promis au nom des représentants du département d'appuyer les revendications de M. Caperan.

Le ministre a remercié la ville de la réception qui lui a été faite. Il a promis son concours. Il a raconté les difficultés avec lesquelles il a été aux prises au cours de sa vie de propriétaire. Il a promis de défendre les intérêts des Méridionaux. Il a fait l'éloge du concours et il a félicité le maire et tous ses collaborateurs. Ce discours a été très applaudi.

FAITS DIVERS

LA TEMPÉRATURE

Bureau central météorologique

Lundi 27 mai. — Les fortes pressions qui s'étendaient hier sur le nord et le nord-ouest de l'Europe disparaissent; le baromètre est voisin de 760 mm. sur tout le continent.

Le vent est faible de l'Est avec mer belle sur nos côtes.

Des pluies et des orages sont signalés sur le centre, l'ouest et le sud de l'Europe.

En France, on a recueilli 12 mm. d'eau à Chassiron, 10 à Clermont, 4 à Biarritz.

La température monte sur nos régions.

Ce matin, le thermomètre marquait 0° à Haparanda, 13° à Paris, 21° à Alger, 24° à Patras.

On notait 10° au puy de Dôme, 6° au mont Aigoual, 1° au pic du Midi.

En France, un temps chaud et orageux est probable.

A Paris, hier, nuageux; ce matin, entre trois et quatre heures, quelques gouttes de pluie fine.

La température moyenne, 14°6, a été inférieure de 0°4 à la normale (15°).

Depuis hier, midi, température maxima : 21°7; minimum de ce matin, 11°5.

A la tour Eiffel : maximum 18°4, minimum 8°5.

Baromètre à sept heures du matin, 760 mm. 7; stationnaire à midi.

Situation particulière aux ports

Mer belle sur tout le littoral (Manche, Océan et Méditerranée).

AU MUR DES FÉDÉRÉS. — Les guesdistes qui s'étaient abstenus de prendre part à la dernière manifestation des socialistes au mur des Fédérés, se sont rendus hier, à trois heures et demie, au Père-Lachaise avec l'intention d'appliquer sur la muraille du Columbarium une plaque de marbre sur laquelle étaient inscrits les noms de six membres de la Commune incinérés là.

Mais le préfet de la Seine avait interdit au conservateur du cimetière de laisser apposer cette plaque et l'ordre avait été donné de la saisir. Les guesdistes informés de cette décision, se sont bornés à aller déposer des couronnes au mur des Fédérés.

Les groupes de manifestants ont traversé le cimetière encadrés par des cordons d'agents et de gardes républicains. M. Lépine, préfet de police, et M. Touny, directeur de la police municipale, surveillaient l'ensemble du service d'ordre.

Le défilé a été calme. Chaque groupe a déposé sa couronne sur le mur, puis s'est immédiatement retiré.

Une quinzaine de manifestants, arrêtés pour avoir poussé le cri de : « Vive la Commune! » ont été remis en liberté à six heures. On en a envoyé une dizaine au Dépôt : ceux qui étaient inculpés de rébellion et d'outrages aux agents.

LA GRANDE ÉCLIPSE TOTALE DU 18 MAI restera certainement célèbre dans les annales de la civilisation. En effet, parmi les onze missions envoyées à Sumatra pour l'observation de ce grand phénomène, nous apprenons qu'il y en a une venue du Japon et composée d'astronomes japonais. C'est la première fois que le Japon se mêle ainsi aux manifestations scientifiques de l'Europe civilisée. Nous craignons bien que les savants délégués de l'observatoire de Tokio aient eu à souffrir, comme presque toutes les missions, sauf la Française et la Russe, de l'état du temps. Mais les débuts astronomiques d'un pays appelé à un si grand avenir, méritent d'être signalés à l'attention de tous les amis du progrès.

Une des missions les plus maltraitées est malheureusement celle de l'astronome américain Barnard, qui devait exécuter ses clichés photographiques avec une lunette ayant 20 mètres de foyer.

LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX. — Cet après-midi, la Société protectrice des animaux a tenu sa quarante-neuvième séance annuelle, au Cirque d'Hiver, sous la présidence de M. A. Ulrich, président de la société.

Sur l'estrade avaient pris place MM. Albert Tournier, représentant le ministre de l'instruction publique, Gréard, vice-recteur de l'académie de Paris, le capitaine Bernheim, représentant le gouverneur de Paris, Autrand, secrétaire général de la préfecture de la Seine, le commandant Leclerc et le capitaine Fédy, de la garde républicaine, les membres du comité et les délégués des diverses sociétés étrangères et départementales.

La musique du 102e régiment de ligne, sous la direction de M. Thiriet, a ouvert la séance par l'exécution d'un morceau de Suppé.

M. Ulrich prononce ensuite son allocution présidentielle, dans laquelle il signale que la Société protectrice des animaux, qui possédait en 1894 16,000 francs de rentes, en possède actuellement plus de 100,000.

Après les rapports de MM. Contaud, sur les travaux de la société, et Albert Tournier, au nom du ministre, il est procédé à la distribution des récompenses. Le palmarès compte 1,325 lauréats, 2 diplômes d'honneur, 5 médailles d'or, 15 médailles de vermeil, 86 médailles d'argent, 276 médailles de bronze, 32 rappels de médaille, 891 mentions honorables et 2,070 francs de primes.

Le prix du président de la République est attribué à M. Paul Bertrand, député de la Marne, pour « faits exceptionnels ».

M. Paul Bertrand, député de la Marne, dit le palmarès, a su réunir, sans distinction d'opinion politique, les signatures de 155 de ses collègues pour présenter au Parlement une loi de répression contre les spectacles et les jeux cruels ou sanglants, si dégradants pour l'humanité.

Par 414 voix, auxquelles le gouvernement s'était associé par avance, la Chambre des députés a accordé le bénéfice de l'urgence à cette proposition de loi.

C'est non seulement à l'homme bienveillant et dévoué qui, depuis tant d'années, nous donne son appui, mais aussi à ses collègues du Parlement, que nous adressons, dans la personne de M. le député Bertrand, l'expression de notre gratitude, de notre confiance et de notre espoir.

Parmi de nombreux confrères, lauréats de la Société protectrice des animaux, nous voyons figurer MM. André Theuriet, de l'Académie française, Maurice Montégut, Georges Montorgueil, etc., qui obtiennent des médailles d'argent.

Une partie artistique et musicale, à laquelle plusieurs artistes des théâtres subventionnés prêtaient leur concours, a terminé cette séance.

DEUX MILLIONS SUR LE PAVÉ. — Une voiture de la Banque de France passait hier rue du Quatre-Septembre : elle contenait près de six millions en numéraire, billets, or, argent, etc., sur lesquels quatre employés étaient chargés de veiller.

Survint, par derrière, un tramway électrique de la ligne Opéra-Romainville, marchant à une allure assez rapide; le conducteur sonna à plusieurs reprises pour avertir le cocher de la Banque, mais celui-ci n'eut pas le temps de se garer, et sa voiture, tamponnée, versa sur le côté; la caisse fut brisée et plusieurs sacs pleins d'or et de billets tombèrent sur le pavé. Malheureusement, deux des employés tombèrent aussi et se contusionnèrent grièvement. On s'empressa autour des blessés, qu'on transporta dans une pharmacie, puis à leur domicile. En même temps, un gardien de la paix prévenait la Banque de l'accident et quelques minutes plus tard une autre voiture venait prendre les précieux sacs, qui, cette fois, arrivèrent sans encombre rue de la Vrillière.

UN MEURTRE. — Le service de la sûreté recherche l'auteur d'un assassinat commis sur une fille de mauvaise vie nommée Amélie Yoidec et demeurant à Clichy, rue Vatelier. Cette malheureuse, qui est âgée de vingt et un ans, a été trouvée la nuit dernière sans connaissance sur le glacis des fortifications, près de la porte d'Asnières. Elle avait été frappée de plusieurs coups de couteau. Ayant repris ses sens un moment, elle a déclaré ne pas connaître son agresseur; transportée à Beaujon, elle y est morte en arrivant.

INFORMATIONS DIVERSES

— L'assemblée générale de la presse républicaine départementale a eu lieu, hier soir, au Grand Hôtel.

Ont été élus ou réélus membres du comité : MM. Aylies, Arrault, Bodereau, Chapon, Escarguel, Mont-Louis, Réal, Sallières, Schwob.

Le bureau a été ainsi constitué : président, M. Dubar, directeur de l'*Echo du Nord*; vice-présidents, M. Mont-Louis, directeur du *Moniteur du Puy-de-Dôme*; M. Réal, rédacteur en chef de l'*Indépendant rémois*; trésorier, M. Hinzelin, directeur de l'*Impartial de l'Est*; secrétaire, M. Léon Reffray, rédacteur en chef de l'*Indépendant de Loir-et-Cher*.

Le banquet traditionnel de l'association a eu lieu au Grand Hôtel.

Une centaine de convives avaient pris place autour de la table, parmi lesquels MM. Henry Fouquier, de la Société des gens de lettres, Henri Houssaye, directeur de l'Agence Havas, Lucien-Victor Meunier, de l'Association des journalistes républicains français, Huillard, de l'Association des journalistes parisiens, Aubry, de l'Association des journalistes parlementaires.

Au dessert, MM. Dubar, président de l'association, Aubry, Huillard, Lucien-Victor Meunier, Henry Fouquier ont pris la parole et porté des toasts chaleureusement applaudis.

Après le banquet, M. Jacques Fenoux, fils d'un des membres de l'association, M. H. Fenoux, rédacteur en chef du *Havre*, a dit plusieurs poésies qui ont été vivement goûtées par les auditeurs.

— L'Association de la presse plébiscitaire départementale a tenu hier son assemblée générale annuelle, sous la présidence de M. Ernest Merson.

Quarante-deux journaux étaient représentés.

Le bureau se trouve ainsi composé : MM. Ernest Merson, président; X. de Lassalle et Gieuze, vice-présidents; Tardiveau, secrétaire général; Gabriel Blanchet, trésorier; Vannucci et Martial.

— Le tirage de la tombola organisée au profit de la caisse de secours du syndicat de la presse coloniale, qui devait avoir lieu le 30 mai, est reporté au dimanche 30 juin.

— Samedi soir Mistral, la reine des félibres, Mlle de Chevigné et le nouveau capoulié Pierre Devoluy (Devoluy est le pseudonyme de M. Groslong, capitaine au 7e génie), accompagnés des majoraux et de chefs du félibrige, ont été reçus à la gare de Pau par la municipalité et par M. Adrien Planté, directeur de l'*Ecole Gaston-Phébus*. Les félibres venaient fêter à Pau la Sainte-Estelle et ils tiendront leur cour d'amour au château Henri-IV.

La séance des jeux floraux aura lieu aujourd'hui; on y lira les pièces primées.

A cette occasion, des fêtes populaires béarnaises seront données sur le boulevard des Pyrénées, entre le Château National et le Palais d'hiver : danses ossaloises, défilé de chars fleuris traînés par des bœufs, chants et concerts. On entendra au Palais d'hiver des poésies de circonstance. On jouera une pièce en gascon.

— Hier a eu lieu, à Montmédy, une fête patriotique à l'occasion de la remise du drapeau à la 1,141e section de vétérans à Montmédy, sous la présidence de M. Boulanger, sén